

EXEMPLE DE RESOLUTION

Page 1 de 1

Session : 12^{ème} session MNU
Commission : Commission Affaires Politiques Internationales
Rapporteurs : Islande, Portugal, Afrique du Sud

LA QUESTION DE LA DÉCLARATION DE LA ZONE DU BASSIN DU KULJ COMME UNE ZONE DE PAIX INTERNATIONALE

L'Assemblée générale,

Soulignant que toute instabilité grave dans cette région d'importance stratégique pourrait conduire à un affrontement mondial,

Réaffirmant notre volonté de contribuer au renforcement de la paix mondiale et à la sécurité des États,

Rappelant que de nombreuses résolutions, dont les résolutions 1.21 et 1.45, ont déjà été acceptées par l'Organisation des Nations Unies mais ont conduit à peu de résultats concrets,

Exprimant nos craintes à la vue des mouvements de troupes d'importance qui se produisent dans les pays limitrophes, près des frontières du KuljLänd situées du côté du bassin,

1. *Déclare* notre volonté commune de maintenir la paix dans la région du bassin de Kulj;
2. *Demande* la formation d'un comité d'experts et de médiateurs internationaux pour tenter de trouver une solution pacifique au conflit;
3. *Encourage* l'envoi de troupes internationales de maintien de la paix dans cette région du monde afin de :
 - a. stabiliser la situation militaire et sociale ;
 - b. assurer la sécurité des biens et des personnes ;
 - c. contribuer au rétablissement des transports et de l'activité économique ;
4. *Invite* les autres organes des Nations Unies concernés, en particulier le conseil de sécurité, à prendre des décisions constructives et à faire passer des résolutions susceptibles d'éviter les conflits dans cet endroit du globe.